

À l'attention des organismes de formation

Paris, le 17 avril 2025

**Objet : Engagement de confidentialité – Formation de Branche : Thème « PRP & QVCT » - Titre de la formation
« La prévention du burn-out dans les entreprises et l'amélioration du bien-être des salarié.es au travail »**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'appel à candidatures organisé par la CPNEFP de la Branche Professionnelle des Entreprises d'Architecture, et préalablement à votre réponse officielle à celui-ci, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance et accepter les termes suivants en matière de confidentialité.

1. Engagement de confidentialité :

En tant qu'organisme de formation candidat, vous vous engagez expressément à ne pas divulguer, communiquer, reproduire, ou utiliser à des fins autres que celles de la présente action de branche, les documents et informations qui vous sont transmis dans ce cadre par la CPNEFP de la branche professionnelle des entreprises d'architecture. Vous vous engagez également à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité de ces documents et à ne pas permettre à toute personne et/ou organisme, entité, non autorisée d'y accéder. Vous actez engager votre responsabilité ainsi que celles des éventuels sous-traitants avec qui vous souhaitez répondre à l'appel à candidature.

2. Propriété intellectuelle :

Vous reconnaissez et acceptez que tous les documents transmis dans le cadre de l'appel à candidature pour cette action de branche sont la propriété exclusive de la CPNEFP de la branche professionnelle des entreprises d'architecture. Ces documents ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins commerciales, reproduits ou distribués sans l'autorisation préalable et écrite de la CPNEFP et ce, avant, pendant et après le déploiement de la formation.

3. Sanctions en cas de non-respect :

En cas de manquement à ces engagements de confidentialité ou de non-respect des conditions d'utilisation des documents, la CPNEFP via l'APGBA, se réserve le droit d'engager toutes actions légales et/ou judiciaires nécessaires contre l'organisme de formation concerné, y compris mais sans s'y limiter, des poursuites pour violation des droits de propriété intellectuelle et des sanctions pour non-respect des obligations contractuelles.

4. Retour du document signé :

Afin de confirmer votre engagement, nous vous prions de bien vouloir renseigner, signer et retourner, au plus tard le 30 avril 2025 au plus tard, ce courrier par mail à l'adresse suivante : prevention@branche-architecture.fr

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cet engagement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire sur le présent appel à candidature.

Dans l'attente de votre confirmation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Coprésidence de la CPNEFP
Michel JARLETON

Sébastien GIRAULT

THÈME : **PRP ET QVCT**

Titre de la formation : « **La prévention du burn-out dans les entreprises et l'amélioration du bien-être des salarié.es au travail** »

Je soussigné, (NOM, Prénom) :

Mme / M. _____

(fonction du signataire) : _____

Atteste que l'organisme de formation que je représente :

(Raison sociale de l'organisme de formation) : _____

Situé (adresse complète) : _____

N° de SIRET : _____

Souhaite déposer un dossier dans le cadre de l'appel à candidature cité en objet.

Je prends, par la présente, l'engagement pour l'organisme que je représente et éventuels sous-traitants, de respecter l'ensemble des termes édités par la CPNEFP de la branche professionnelle des entreprises d'architecture en matière de confidentialité et de propriété intellectuelle associés à la présente formation « La prévention du burn-out dans les entreprises et l'amélioration du bien-être des salarié.es au travail ».

Fait à,

Le :

Signature et tampon de l'organisme :